Janvier 2019

Yvign ' Actus

Dans ce numéro :

L'essentiel des Conseils Municipaux 2

Recensement 9

Informations diverses 11

Urbanisme -État-civil 21

Zoom sur l'école 22

Ça s'est passé à Yvignac-la-Tour 27

Vie associative 31

Agenda des festivités 38

Liste des associations 39

Infos pratiques 40

Le mot du maire

Je vous présente à toutes et à tous, en mon nom et en celui de toute l'équipe municipale nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Les événements des mois de novembre et décembre ont montré les difficultés que bon nombre d'entre nous rencontrent dans leur vie quotidienne. L'inacceptable violence qui a accompagné le mouvement des « Gilets Jaunes » ne doit pas faire oublier les doléances exprimées par nos concitoyens. Nous, les élus locaux sommes à l'écoute de ces demandes et nous mettons en œuvre ce qui est possible et fonction de nos moyens pour répondre aux attentes les plus pressantes.

L'année 2018 a été une année d'importants travaux. Les entrées ouest du bourg sont désormais rénovées et sécurisées. Le réseau des eaux usées côté nord est lui aussi terminé. Il faut désormais attendre que la station d'épuration soit opérationnelle pour que les riverains puissent se raccorder, ce n'est plus qu'une question de semaines. Les désagréments de ces chantiers sont désormais derrière nous, mais on n'a rien sans rien, et nous sommes tous d'accord pour dire que ces travaux étaient nécessaires, tout comme le sera dans les années à venir l'aménagement de l'entrée du bourg en direction de Dinan.

En 2019, les travaux de la station d'épuration vont se poursuivre. Ils sont menés par Dinan Agglomération et pour l'instant le calendrier est respecté.

Le lotissement de La Croix dont vous pourrez découvrir le plan dans ce bulletin sera terminé dans l'année et donc commercialisable d'ici peu. 18 lots de 350 à 650 m2 vont être proposés à la vente, le prix sera fixé dès que nous connaîtrons le montant des travaux. Dès à présent il est possible de faire des pré-réservations en mairie.

En concertation avec Dinan Agglomération le PLUI devrait être terminé cette année et applicable dès 2020. Ce document d'urbanisme va guider le développement de notre commune pendant plus de 10 ans. 2 priorités sont clairement définies : limiter la consommation foncière pour préserver les terres agricoles et redynamiser le centre bourg. Concernant le PLUI, une enquête publique et des réunions elles aussi publiques auront lieu, l'occasion pour chacun d'exprimer ses remarques. Nous allons lancer une étude urbaine dans l'année qui permettra de définir les orientations à prendre pour aménager le centre bourg.

En 2018 nos associations ont fait preuve de belles initiatives et proposé des animations de qualité. En 2019 nous devrions vivre encore de belles journées à Yvignac-La-Tour. La fête de mai sur l'histoire de notre commune et le comice agricole de septembre seront deux rendez-vous à ne pas manquer. Une large mobilisation est indispensable pour en assurer la réussite et je ne doute pas qu'à un moment où beaucoup réclament de participer aux décisions, beaucoup auront aussi à cœur de s'engager dans ce que j'appellerai une " *Participation Active à la Vie Locale* ".

Une bonne nouvelle nous est arrivée en fin d'année, l'APE qui semblait s'orienter vers une mise en sommeil, a pu se relancer grâce à la mobilisation de nombreux parents. C'est un soulagement car quoi de plus triste qu'une école sans APE où les parents ne seraient plus acteurs dans l'école de leurs enfants ….

Bonne lecture
Jean Luc Boissel

Journal d'informations de la commune d'Yvignac La Tour – Directeur de la publication : Jean-Luc Boissel, Maire

Conception - Rédaction : Christine LAFFICHER, Céline AUFFRAY, Stéphanie RABION, Claude TUROLO

Tirage : 670 exemplaires

Assurances

DELIBERATION MANDATANT LE CDG 22 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'assurance des risques statutaires garantissant la commune contre les risques financiers découlant de ses obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, maladie ordinaire, maternité…) arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire. Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune d'Yvignac-la-Tour étant soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion 22.
La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion 22 va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion 22 à compter du 01/01/2020.

TARIFS D'ENLEVEMENT ET DE NETTOYAGE DES DEPOTS SAUVAGES REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dépôt fréquent d'ordures et de déchets de toutes sortes dans les endroits publics non prévus à cet effet.
Il est rappelé que tout dépôt sauvage d'ordures de quelque nature que ce soit est interdit et peut faire l'objet de poursuites pénales par l'établissement d'un procès-verbal adressé au Procureur de la République.

Outre ces poursuites pénales, le code de l'environnement permet de sanctionner financièrement toute personne identifiée déposant des ordures et déchets dans des endroits non adaptés, après mise en demeure préalable.

CONSIDERANT, que les habitants disposent des services de collectes d'ordures ménagères et de déchetteries assurés par Dinan Agglomération.

CONSIDERANT, que l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ont un coût pour la commune.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants :

- **50 € pour les frais de transports des dépôts sauvages en déchetterie,**
- **35 € par heure de traitement (enlèvement et nettoyage) des dépôts sauvages par les agents communaux.**

Les permanences du Maire et des Adjoints

M. Jean-Luc BOISSEL
Lundi 10 h 30 à 12 h 00
Vendredi 10 h 30 à 12 h 00
(Uniquement sur rendez-vous)
Samedi de 11 h 00 à 12 h 00

Mme Christine LAFFICHER LE FLOHIC
M. Jean-Luc HAGUET
Mme Eliane GAUDIN
et M. Anthony DESCHAMPS
Samedi de 11 h à 12 h
Sur rendez-vous.

MOTION COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée le 26 avril 2018 par le comité de bassin Loire-Bretagne.

« Considérant :

L'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28% des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61% en 2021 et de pratiquement 100% en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau.

L'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque contentieux

La nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin

Les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin

La nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin.
L'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25% entre le 10è programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11e programme (292 millions d'euros d'aide par an).

Que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99% en engagements et de 99% en paiements pour les années 2016 et 2017)

Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros

Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44.6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108% par rapport au versement en 2017 de 21.5 millions d'euros au profit de l'AFB

Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin

Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opération aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11e programme pluriannuel d'intervention.

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans.

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11e programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et ATTEND qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever ».
Le Conseil Municipal, à l'unanimité ADHERE à la motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018.
ACCEPTE de transmettre copie de cette délibération au Premier Ministre et au ministre de la transition écologique et solidaire, comme proposé par Monsieur le Président du comité de bassin Loire- Bretagne.

Ecole

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE - PARTICIPATION DES COMMUNES 2017/2018

Conformément à la décision de carte scolaire soumise au CDEN par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le poste de psychologue scolaire est implanté au groupe scolaire Annaïk Le Léard à Yvignac-la-Tour depuis septembre 2011.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les frais occasionnés par ce poste sont répartis entre les 12 communes concernées : Broons, Caulnes, Jugon-les-Lacs-Commune nouvelle, Languédias, Lanrelas, Mégrit, Plénée-Jugon, Sévignac, Trébédan, Trédias, Trémeur et Yvignac-la-Tour, en fonction de la population totale au 1er janvier 2018.

Les dépenses de fonctionnement engagées pour l'année scolaire 2017-2018 s'élèvent à 3 245.43 €.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la répartition financière pour l'année 2017-2018, soit 0.1935 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la répartition financière pour l'année 2017-2018, soit 0.1935 € par habitant.

DEMANDE DE FINANCEMENT D'INTERVENTIONS EN EPS

Monsieur le Maire rappelle qu'avant la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) en 2014, l'OISCL intervenait au groupe scolaire Annaïk Le Léard afin de dispenser aux élèves des activités physiques, sportives et artistiques.

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ces activités étaient dispensées sur le temps d'activités périscolaires.

L'arrêt des TAP ayant été décidé par délibération en date du 4 décembre 2017, Madame la Directrice sollicite le Conseil Municipal afin de faire à nouveau intervenir l'OISCL pendant les temps scolaires.

Il est proposé, pour un montant de 900 € (année scolaire 2018-2019) :

- 1 intervention de 12 heures pour les deux classes de cycle 2 (GS/CP et CE1/CE2), soit 24 heures,
- 1 intervention de 15 heures pour les deux classes de cycle 3 (CE2/CM1 et CM1/CM2), soit 30 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de financer l'intervention de l'OISCL proposée pour un montant de 900 €.

EXAMEN DE DEVIS POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 24 mai 2018, il a été décidé de changer le système défectueux de régulation et de programmation du chauffage du groupe scolaire et de la salle des fêtes.
Le nouveau système de programmation devant être piloté depuis une tablette ANDROID, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une tablette numérique. Monsieur le Maire indique également, que lors du conseil d'école du 28 juin 2018, les enseignants ont formulé une demande pour l'acquisition de 2 ordinateurs portables.

Trois entreprises ont été consultées pour l'achat de ces équipements, seules deux ont répondu, ICELTYS et PC&CO.
Après examen des devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise ICELTYS pour un montant total de 1 007.21 € HT (1 tablette numérique à 81.74 € HT et 2 PC portables à 462.75 € HT chacun).

PROGRAMME « ÉCOLES NUMÉRIQUES INNOVANTES ET RURALITÉ »

Lors du dernier conseil d'école a été évoquée la volonté du corps enseignant de participer à l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité – Phase 2 ».
L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives, dans et autour de l'école, contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique.
Dans ce cadre l'Etat prend en charge 50% de la dépense en équipements numériques à condition que la dépense soit comprise entre 4 000 € et 14 000 €.
Le conseil d'école demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralités »,
Dans l'attente de recevoir les devis chiffrés, décide de reporter la validation du matériel à acquérir.

TRAVAUX

LOTISSEMENT DE LA CROIX : DEVIS POUR ETUDES GEOTECHNIQUES

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Croix il est nécessaire d'effectuer des études géotechniques afin de déterminer entre autres, la faisabilité géotechnique de l'opération, la structure géologique et hydrologique du sol, l'assise des voiries etc….

Le maître d'œuvre DCI Environnement s'est chargé de la rédaction du cahier des charges de cette prestation.

Trois entreprises ont été consultées : FONDASOL, HERCYNIA et CBTP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CBTP pour un montant de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC pour la tranche ferme et 2 200 € HT soit 2 640 € TTC pour la tranche optionnelle et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

TRAVAUX EGLISE : EXAMEN DE DEVIS

Suite à une réunion de pré-programmation relative aux travaux d'entretien sur les monuments historiques classés, Madame DANGLES, Architecte des Bâtiments de France a fait parvenir en mairie une proposition de travaux d'entretien de l'église.

Les travaux proposés par l'Architecte des Bâtiments de France consistent en une reprise de maçonnerie des murs des contreforts nord et sud de l'église.

Trois entreprises ont été consultées : J. MOULLEC, BALDESCHI et LEFEVRE.

Après avoir étudié ces devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise J. MOULLEC pour un montant de 30 412,24 € HT soit 36 373,04 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX EGLISE

Afin de financer les travaux d'entretien de l'église, plusieurs subventions peuvent être sollicitées par la commune.

Plan de financement proposé :

Etat – DRAC	50 %	18 186,52 €
Région	15 %	5 455,96 €
Département	10 %	3 637,30 €
Autofinancement	25 %	9 093,26 €
TOTAL	**100%**	**36 373,04 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour ce projet auprès de La Direction Régionale des Affaires Culturelles, La Région, Le Département.

DINAN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire a adopté, lors de sa séance du 16 juillet 2018, les projets de statuts de la communauté d'agglomération.

Ces projets de statuts sont soumis au vote des communes jusqu'au 17 octobre.

Pour être adoptés les statuts doivent recevoir l'avis favorable de 50% des communes correspondant au 2/3 de la population, ou les 2/3 des communes correspondant à 50% de la population.

Les projets de statuts vont être transmis à l'ensemble du Conseil Municipal par mail ou papier.

DINAN AGGLOMERATION : RAPPORT DE LA CLECT ET VERSEMENT DU FPIC

La Commission Locale des Charges Transférées de Dinan Agglomération réunie le 11 juin 2018 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2018. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 16 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte :

- **Le rapport de la CLECT du 11 juin 2018,**
- **Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève à 87 726,28 €.**
- **Le reversement du FPIC au titre de l'année 2018 pour un montant de 26 974 €.**

MODIFICATION DES STATUTS DE DINAN AGGLOMERATION

Considérant que, en application de l'article L.5211-41-3 III 3ème alinéa, pendant une période transitoire de deux années à compter du 1er janvier 2017, Dinan Agglomération exerce les compétences optionnelles et facultatives sur les anciens périmètres et selon les anciens intérêts communautaires déterminés par les EPCI ayant donné lieu à sa création,

Que cette période de deux ans arrivera à son terme au 31 décembre 2018 ;

Que Dinan Agglomération, selon une méthodologie laissant une large part au débat et à l'expression de ses communes membres, propose de retenir les compétences optionnelles et facultatives exposées ci-après, afin qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qu'elle a à jouer face aux nouveaux enjeux de réorganisation territoriale en Bretagne ;

Il est à noter que la loi impose la détermination de l'intérêt communautaire :

- En matière de développement économique : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

- En matière d'équilibre social de l'habitat : politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

- En matière de voirie et de parcs de stationnement : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

- Sport et culture : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

- En matière d'action sociale.

Conformément au second alinéa de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, ces transferts doivent être décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir :
- Soit à la majorité des 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié des de la population totale de celles-ci
- Soit la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.
Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les statuts joints et autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de Dinan Agglomération.

CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES

Afin de faciliter et sécuriser l'envoi des actes de la collectivité à la Préfecture, les services de l'Etat incitent à télétransmettre les actes.
La dématérialisation de la transmission des actes permet la réception immédiate d'une preuve de la transmission en préfecture et du caractère exécutoire des actes, l'accélération des échanges ainsi que leur sécurisation.
Afin de pouvoir mettre en place la télétransmission des actes, une convention doit être signée entre le représentant de l'Etat et la collectivité.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES DE MEGALIS BRETAGNE

Afin de permettre la télétransmission des actes en Préfecture et également se mettre en conformité avec la législation qui impose à partir du 1er octobre la dématérialisation des marchés publics lorsque leur montant est supérieur à 25 000 € HT, il est proposé de signer une convention d'accès aux services numériques de Mégalis Bretagne.

Cette convention permet entre autres d'accéder à une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics, à un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité et à un service d'échanges sécurisés de fichiers.

Il est à noter que l'accès à ce bouquet de services numériques est gratuit, Dinan Agglomération adhérant au Syndicat Mixte Mégalis Bretagne pour l'ensemble des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accès aux services numériques de Mégalis Bretagne et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce dossier.

PASSAGE DE LA REOM A TEOM

Monsieur le Maire indique que Dinan Agglomération va opérer un passage de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères.

ADOPTION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE

Le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) est un document cadre au service du projet de territoire. Il permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent et de manière optimale en prenant en compte les contraintes et objectifs de Dinan Agglomération et des communes dans leur diversité.

Il est proposé l'adoption d'un Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) en 3 axes fondateurs stratégiques, 7 orientations cadres et 16 objectifs :

PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE

Axes fondateurs stratégiques	Orientations cadres		Objectifs
Pour un territoire solidaire	Acter un engagement mutuel de solidarité	1	Acter le principe de maîtrise du recours à la fiscalité des ménages et des entreprises
	Prendre en compte les contraintes sociodémographiques du territoire	2	Instaurer une dotation de solidarité communautaire veillant à une solidarité territoriale
		3	Prendre en considération les difficultés financières des communes
Pour une gouvernance du projet de territoire	Mettre en cohérence les compétences communautaires avec leur financement	4	Acter un principe d'exclusivité élargi dans le financement des compétences communautaires
		5	Financer l'aménagement du territoire
		6	Conforter les moyens d'action en faveur du développement économique
		7	Prendre en charge la compétence incendie et secours au niveau intercommunal
	Soutenir la mise en œuvre du projet de territoire	8	Orienter la future politique de fonds de concours à destination des investissements en lien avec le projet de territoire
		9	Développer le financement de la transition énergétique
		10	Mobiliser l'investissement sur le territoire grâce à la programmation pluriannuelle
Pour une action publique locale plus efficace	Favoriser les coopérations	11	Mettre en place des instances de concertation sectorielles afin de développer la mutualisation et la rationalisation des dépenses
		12	Développer une offre d'ingénierie à destination des communes
	Maîtriser les dépenses	13	Fixer des seuils et des plafonds concernant les grands équilibres budgétaires de la Communauté d'Agglomération afin de préserver la capacité d'autofinancement
		14	Créer une évaluation des politiques publiques et un contrôle de gestion au sein de la Communauté d'Agglomération
		15	Développer la prospective financière et fiscale
	Animer et faire vivre le PFFS	16	Mettre en place une gouvernance du Pacte Fiscal et Financier Solidaire

Ces 16 objectifs sont précisés et développés dans le document annexé à la présente délibération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité : **D'adopter le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) régissant les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres.**

PLUiH – SECOND DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD

Le PADD du PLUiH de DINAN AGGLOMERATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire 12 ans, soit

à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du Code de l'Urbanisme.
Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :
Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération
Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire
Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre
Chapitre 4 : Assurer une gestion durable des ressources et des risques
Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain
Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants
Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous
Le Conseil municipal, après en avoir débattu, prend acte de la tenue d'un nouveau débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUiH, n'émet pas de remarque concernant ce dossier.

DIVERS :

INSTALLATION D'UNE ANTENNE-RELAIS PAR LA SOCIETE ORANGE/SYSCOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ORANGE a déposé un dossier d'information concernant le projet d'installation d'une antenne-relais sur la commune d'Yvignac-la-Tour (entre le lieu-dit La Ville Barat et la Haute-Boissière).
Ce dossier est consultable à l'accueil de la mairie et peut faire l'objet d'observations de la part de la population.

RÉVISION DES STATUTS DU SDE 22

Monsieur le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE 22 notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène
- Rubrique maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux
- Rubrique activités complémentaires : création et participation des sociétés commerciales
- Rubrique SIG : pour l'activité PCRS (Plan Corps de Rue Simplifiée)

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 dont notre commune est adhérente.
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les nouveaux statuts du SDE 22

LE CONSEIL DECIDE DE SANCTIONNER LES DEPOTS SAUVAGES

Le maire rappelle que les dépôts sauvages d'ordures ménagères sont inadmissibles et interdit. À chaque fois, les services techniques de la commune sont obligés de faire le nettoyage.
Le conseil municipal valide le principe de faire payer les personnes qui seront surprises dans ces circonstances. Un coût forfaitaire de 50 € sera facturé pour l'enlèvement auquel s'ajoutera un coût horaire de 35 € pour le temps passé par les agents municipaux.

D'autre part, le maire rappelle que les déchetteries communautaires dont celle du Chalet à Broons sont en accès gratuit pour tous les habitants de l'agglomération.

INSTALLATION DE M. ALAIN LHERBETTE DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait savoir que Madame Catherine BOULAY a transmis un courrier annonçant sa démission du conseil municipal. La réglementation prévoit qu'en cas de démission d'un conseiller municipal, le poste soit repris par la personne lui succédant sur la liste.
Monsieur Alain LHERBETTE qui remplit ces conditions, a donc été ajouté au tableau du conseil municipal et convoqué à la présente réunion. Une copie du tableau modifié a été transmise à la Préfecture.
Après lui avoir souhaité la bienvenue, Monsieur le Maire déclare Monsieur Alain LHERBETTE installé dans ses fonctions de conseiller municipal de la commune d'Yvignac-la-Tour.

Compte-tenu de la modification du tableau du Conseil Municipal, la composition des commissions communales est désormais la suivante :

- **ARTISANAT, COMMERCE** : Président : Jean-Luc BOISSEL
  Membres : Anthony DESCHAMPS, Eliane GAUDIN, Stéphanie RABION, Alain LHERBETTE
- **VOIRIE, AGRICULTURE :** Président : Jean-Luc HAGUET Membres : Michel ROBIN, Claude TUROLO, Cécile CHENU, Jean-Luc FAIERIER

- **FINANCES : Président** : Jean-Luc BOISSEL
  Membres : Joseph ROUVRAIS, Céline AUFFRAY

- **TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX, CIMETIERE : Présidente** : Eliane GAUDIN

Membres : Joseph ROUVRAIS, Anthony DESCHAMPS, Jean-Luc HAGUET

- **AFFAIRES SCOLAIRES : Présidente** : Christine LAFFICHER LE FLOHIC

Membres : Myriam JACQUES, Stéphanie RABION, Régine POILVE, Céline AUFFRAY, Alain LHERBETTE

- **URBANISME, ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT : Président** : Jean-Luc HAGUET

Membres : Joseph ROUVRAIS, Cécile CHENU, Michel ROBIN, Jean-Luc FAIERIER

- **COMMUNICATION, INFORMATION : Présidente** : Christine LAFFICHER LE FLOHIC

Membres : Myriam JACQUES, Stéphanie RABION, Céline AUFFRAY, Claude TUROLO

- **SPORTS, CULTURE, LOISIRS, ASSOCIATIONS, ANIMATION Président** : Anthony DESCHAMPS

Membres : Stéphanie RABION, Régine POILVE, Céline AUFFRAY, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Alain LHERBETTE.

- **APPEL D'OFFRES, OUVERTURE DES PLIS : Président** : Jean-Luc BOISSEL

Titulaires : Michel ROBIN, Joseph ROUVRAIS, Eliane GAUDIN

Suppléants : Myriam JACQUES, Anthony DESCHAMPS, Christine LAFFICHER LE FLOHIC

ETUDE URBAINE – REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des échanges qui ont eu lieu lors de la première réunion du 30 octobre concernant la redynamisation du centre-bourg.
Des modèles de cahiers des charges vont être transmis par Dinan Agglomération afin que le conseil municipal puisse entamer une réflexion sur ce sujet.
Un comité de pilotage devra être mis en place. Il sera composé des partenaires (CAUE, Dinan Agglomération, Architecte des Bâtiments de France, DDTM, Etablissement Public Foncier) et des membres du conseil municipal qui souhaiteront y participer.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Le recensement de la population de la commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Trois agents recenseurs ont été recrutés.

À quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.
En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). Elle aide également à cibler les besoins en logements, elle permet

aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.
Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées sur toute leur population une année sur cinq.

Comment reconnaître un agent recenseur ?

Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant ou par l'agent lui-même. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

Est-il obligatoire de répondre ?

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire. En contrepartie de cette obligation, les réponses aux questions sont confidentielles, toutes les statistiques produites étant anonymes. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Comment se passe le recensement à domicile ?

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion sécurisée au site le-recensement-et-moi.fr. Il suffit alors de se connecter, puis de remplir le questionnaire en vous laissant guider, et valider. Si vous indiquez votre adresse de messagerie électronique, vous recevrez un accusé de réception.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur recruté par la mairie et formé par l'Insee vous remettra :
- une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ;
- autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle ;
- des notices explicatives disponibles en français et dans certaines langues étrangères (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais, roumain, turc).

Il conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si vous le souhaitez, il peut vous aider à les compléter. Vous pouvez aussi les renvoyer directement à la mairie ou à la Direction Régionale de l'Insee.
À noter : En cas d'absence du domicile, l'agent recenseur vous laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour vous remettre les documents nécessaires.

Jusqu'à quand remettre vos questionnaires ou répondre en ligne ?

Vous avez jusqu'au **samedi 16 février** en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.

Le recensement est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.
Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

ELECTIONS EUROPEENNES :

Les élections pour le parlement européen auront lieu le dimanche 26 mai 2019.
Il est toujours possible de s'inscrire sur les listes jusqu'au 31 mars 2019 afin de participer à ce scrutin.
Dorénavant, l'inscription sur les listes est possible toute l'année pour les prochaines élections.

REUNION PLUi

Une réunion d'information sur le futur Plan Local D'Urbanisme Intercommunal aura lieu le mercredi 23 janvier à 19 heures à la salle des fêtes. Ce sera l'occasion d'en prendre connaissance et de poser vos questions.

COMPTE FACEBOOK :

La commune a créé un compte Facebook : **commune d'yvignac-la-tour**, il vous permettra de suivre les différentes manifestations et informations concernant notre commune.

Travaux station

Les travaux ont débuté début septembre et devraient être terminés au second semestre 2019 avec une mise en service au troisième trimestre. Le beau temps de l'automne a permis aux entreprises de travailler dans de bonnes conditions :

- L'entreprise Ruellan a effectué les travaux de terrassement, une partie de la terre a été étalée sur les terrains alentours, ce qui a permis de limiter les transports.

- L'entreprise Wolf a assuré la construction des différents bassins en béton : bassin d'aération, clarificateur, lits de roseaux. La mise en eaux pour contrôle a été effectuée début décembre.

Il reste à construire les locaux techniques d'exploitation, mettre en place les installations techniques de traitement des eaux usées, la clôture extérieure, …

Extension de réseau eaux usées

Les travaux d'extension route de Dinan et route de Languédias sont maintenant terminés, mais ont duré un peu plus longtemps que prévu. Les différents partenaires (Commune, Dinan Agglo, NTE, Entreprise Even) avaient décidé de laisser passer l'été avant de reprendre la voirie définitive pour assurer un bon tassement des tranchées. Malheureusement, les tests de compactage ont été négatifs en de nombreux endroits, ce qui a obligé la société Even à réouvrir ses tranchées pour refaire un compactage correct avant de refaire la voirie. La route reste encore en mauvais état, mais la pluie ne permet plus d'y intervenir, il faudra attendre le printemps pour voir les points à améliorer.

Le poste de relevage a été installé rue de bague et permettra dès sa mise en service de renvoyer les eaux usées vers la future station, les particuliers pourront alors effectuer leur branchement.

Rue de Duguesclin Coût total HT : 441 160.50 €

Subventions allouées :

Organismes	Montant
Etat (DETR	114 508 €
Conseil Départemental 22	
Contrat de territoire	76 832 €
Amendes de police	22 840 €
Bande de roulement	41 785 €
Dinan Agglomération	
Fonds de concours	20 000 €
Mr Vaspart	
Réserve parlementaire	10 000 €
Commune d'Yvignac La Tour	155 195.50 €

Les travaux d'effacement de réseaux ont été réalisés par le SDE 22. La commune apporte un fond de concours estimé à 71 100 €.
Les travaux de réfection du réseau d'eau potable sont entièrement financés par le SIAEP de Quélaron pour un montant de 72 821 € HT.

Ecole

Pour diminuer le bruit lors des repas, des panneaux absorbeurs de sons seront posés sur les murs de la cantine.

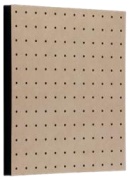

Coût : 4 630 € HT

De même une étude sur l'isolation est en cours. Elle nous permettra de voir ce qui fait défaut et d'envisager des travaux.
Le système de programmation du chauffage a déjà été changé, le minitel a été remplacé par une tablette, pilotée depuis la mairie. Celui-ci devrait nous permettre de mieux ajuster les besoins et par la même de moins consommer.

ORDURES MENAGERES

La compétence OM (ordures ménagères) est une compétence de Dinan Agglomération, c'est elle qui assure le ramassage des déchets déposés dans les bacs, des sacs jaunes et du verre. Afin d'harmoniser les pratiques au sein de l'agglomération, le ramassage va se faire sur toute la commune en bac individuel. Ainsi à la campagne, chaque foyer va recevoir un bac individuel et les points de collecte collectifs vont disparaitre. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle le calendrier de mise en place de ce système, mais chacun sera averti en temps voulu des modalités de ramassage (jours, heures). De la même façon que cela se pratique dans le bourg, il serait bien que les bacs soient regroupés dans les villages pour éviter que les camions bennes ne fassent trop de manœuvres. Les études montrent que le passage en bac individuel incite la population à mieux trier ses déchets. Les points de collecte sacs jaunes et verre sont maintenus et chacun peut continuer à les utiliser.

L'ex-communauté de Duguesclin était quasiment la seule à faire payer l'enlèvement des OM par l'intermédiaire d'une redevance (REOM) basée sur la composition du foyer, sa situation géographique (bourg, campagne) et la fréquence de ramassage. A compter du 01 janvier 2019, cette redevance va être remplacée par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), celle-ci prendra en compte la valeur locative de l'habitation figurant sur la taxe d'habitation. Cette évolution n'aura que très peu d'incidence sur le tarif payé par l'usager.

Rappel : Depuis le mois de septembre 2018, L'accès à la déchèterie de Broons se fait grâce à un badge, celui-ci est gratuit et peut être demandé sur place, mais des formulaires de demande sont également disponibles à la mairie. Ce badge permet d'accéder 26 fois par an à la déchetterie, il permet également d'accéder à la déchetterie de Caulnes pour ceux qui le souhaite. Depuis sa rénovation, la déchetterie est un lieu facilement accessible, il est navrant de voir que certains utilisent toujours les allées du bois ou les chemins de campagne pour jeter leurs pneus, meubles ou matelas usagers ; **les dépôts sauvages sont punis par la loi.**

Un nouveau lotissement

Ce lotissement situé au nord de notre centre-bourg (entre la route de Languédias et celle de Dinan), sortira de terre au second trimestre 2019. D'ores et déjà, les personnes intéressées peuvent prendre contact à la mairie pour une pré-réservation. Le prix exact sera fixé lorsque le marché sera signé.

INFORMATIONS DIVERSES

Dinan Agglomération vous accompagne pour vos projets de rénovation de votre logement

Le saviez-vous ?

Dinan Agglomération accompagne tous les particuliers qui souhaitent réaliser des économies d'énergie dans leur logement.
Conseils, astuces et informations
Un meilleur confort dans le logement peut passer par :

- Les petits gestes du quotidien ;
- Des équipements tout simples pour la maison ;
- Par tous les types de travaux de rénovation ;
- La construction neuve.

Votre Espace Info Energie devient conseiller FAIRE avec Dinan Agglomération

DEVIENT

L'Espace Info Energie devient Faire avec Dinan Agglomération. Votre conseiller FAIRE devient votre interlocuteur privilégié et peut vous conseiller sur RDV, par téléphone et par mail.
Poser les bases de la réussite de son projet
Un projet de logement donne lieu à une multitude de questions pour lesquels les réponses sont disséminées chez différents intervenants : artisans, banques, constructeurs, notaires… Dinan Agglomération vous oriente et vous facilite les démarches.
Le conseiller FAIRE (logo) est un professionnel qualifié sur les questions d'habitat, objectif et complètement neutre. Son rôle est de vous conseiller afin que vous puissiez prendre les décisions pour votre logement en toute connaissance de cause et éviter les mauvaises surprises.
Il vous apporte des conseils techniques gratuits et indépendants sur les techniques de construction, de rénovation, d'isolation thermiques, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance ou encore l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Des astuces pour diminuer vos consommations énergétiques vous sont aussi transmises ainsi que des informations sur les aides financières mobilisables et les réductions d'impôts.
Pour tout projet, que ce soit d'achat, de construction ou de rénovation, venez rencontrer votre conseiller. Se poser toutes les questions, c'est poser les bases de la réussite de son projet.
Vous avez dit « aides financières » ?
Que ce soit au niveau national, régional ou même local, vous avez pu entendre parler des aides de l'Agence Nationale de l'habitat (Anah), du crédit d'impôts, des certificats d'économies d'énergie. Il n'est pas toujours facile d'y voir clair et de savoir à quelle porte frapper.
Votre conseiller FAIRE vous accompagne aussi dans la partie financement de votre projet en vous expliquant quelles sont les soutiens financiers possibles et les démarches à faire selon votre projet.
Votre conseiller est également votre premier interlocuteur pour les aides mises place par votre Agglomération.

INFORMATIONS DIVERSES

Afin de soutenir les propriétaires occupants et bailleurs, Dinan Agglomération mettre à votre disposition des aides financières avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat pour les travaux permettant d'adapter le logement au maintien d'autonomie ou au handicap, des économies d'énergie ou la rénovation d'un logement dégradé.

Ces aides sont cumulables avec les réductions d'impôts et les avantages fiscaux. Un professionnel vous accompagne gratuitement dans le montage du dossier de subvention.

Ces travaux peuvent être subventionnés de 35 % à 50 %
Le montant des travaux étant plafonné à 20 000 € HT ou 50 000 € HT selon la nature des travaux.

Un projet bien anticipé et préparé est souvent gage de réussite. Que ce soit pour échanger, et que ce soit pour le logement que vous louez, vendez ou achetez, venez vite rencontrer

votre conseiller FAiRE AVEC DINAN AGGLOMÉRATION :
02 96 87 42 44
infoenergie@dinan-agglomeration.fr
Siège de Dinan Agglomération
8 boulevard Simone Veil 22100 DINAN

Témoignages :

- Madame Michel à Pleudihen sur Rance a bénéficié de l'aide pour travaux au maintien de l'autonomie. Sa baignoire a été transformée en douche et ses toilettes rehaussés.

Coût des travaux : 5 427 €
Reste à charge : 1 052 € déduction faite des aides de l'ANAH, de Dinan Agglomération et de la Caisse de retraite
« *Grâce à l'accompagnement proposé et l'aide de mes proches, les travaux et le montage du dossier se sont très bien passés. Je n'ai plus de craintes de tomber lorsque je vais dans la salle de bain*. »

- Monsieur et Madame Fontaine à Lanvallay ont effectué des travaux d'isolation des combles et d'extérieur de leur maison pour une économie d'énergie et à un confort indéniable. On estime à 74 % les économies sur le chauffage et l'eau chaude engendrées par ce type de travaux.

Coût des travaux : 22 800 €
Reste à charge : 10 000 € déduction faite des aides de l'ANAH, de Dinan agglomération et du crédit d'impôts
« *Après plusieurs mois de recherches, notre projet a été conforté lorsque nous avons rencontré des professionnels compétents qui ont su nous orienter. Nous n'avons aucun regret. La maison est déjà beaucoup plus seine et après quelques mois nous avons déjà vu les répercussions sur la facture !* »

CTRC BRETAGNE mce la maison DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

INFORMATIONS DIVERSES

INFO ENERGIE

LA THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

Le froid s'installe, c'est le moment de visualiser les déperditions de chaleur de son logement pour pouvoir ensuite les limiter. Pour cela il existe des moyens simples : vérifier la présence de gel sur la toiture, passer la main autour des menuiseries ou des prises électriques pour détecter les infiltrations d'air froid. Une méthode plus précise permet de visualiser les pertes de chaleur causées par des défauts d'isolation ou par les fuites d'air : c'est la thermographie infrarouge.
Cette technique doit être réalisée à l'aide d'une caméra thermique. Cet outil compile plusieurs mesures instantanées de température apparente afin de former une image où chaque couleur est associée à une température.
Pour réaliser une image thermographique lisible et interprétable, il est nécessaire d'avoir une différence de température importante entre l'intérieur et l'extérieur du logement (d'environ 15°C). Il est donc conseillé de réaliser ce type d'étude en hiver lorsque le logement est chauffé. La thermographie étant l'image des températures émises par les parois, il faut éviter que la température des parois soit perturbée ou modifiée par l'environnement extérieur (vent, pluie, rayonnement solaire, reflet thermique du ciel ou d'un autre bâtiment, etc.). Il est donc préférable de réaliser les prises de vue par temps sec et avant que le bâtiment ne soit exposé au rayonnement solaire (très tôt le matin, avant le lever du soleil).

Pour éviter toutes ces perturbations, il est conseillé de réaliser les thermographies depuis l'intérieur du logement. Cette méthode permet de détecter des défauts d'isolation, d'étanchéité à l'air, des infiltrations d'eau, des problèmes dans les réseaux de chauffage, ou les ponts thermiques de façon précise.
Bien qu'aujourd'hui il soit possible de louer ce type de matériel, il est conseillé de faire réaliser une étude thermographique par un professionnel formé à ce type de prestation.
En effet, pour avoir des résultats exploitables, il faut effectuer des réglages spécifiques sur la caméra. Il faut également avoir connaissances des « pièges » de la thermographie : angle de prise de vue, type de matériaux visés (matière, émissivité, inertie, etc.), impacts de l'environnement… Il est ensuite indispensable d'avoir des notions de thermique pour pouvoir interpréter correctement les thermographies. Afin d'exploiter au mieux les résultats de l'étude, il est nécessaire que le professionnel fournisse un rapport avec une analyse de chaque prise de vue.

Tarifs indicatifs pour une maison de 100 m² sur 1 niveau :
- étude thermographique (avec rapport explicatif) : entre 300 et 400 €

- pour un bilan approfondi avec thermographie, rapport et calcul de consommations (type étude thermique) : environ 650 €

La caméra thermique permet de **visualiser les pertes de chaleur** mais elle **ne permet pas de les quantifier**. Pour cela il est nécessaire de réaliser un bilan thermique du logement. Vous pouvez contacter un Espace Info Energie pour qu'un conseiller analyse avec vous les faiblesses et les qualités de votre logement et propose des solutions afin d'améliorer ses performances énergétiques.

Espace FAIRE de Dinan Agglomération au 02.96.87.42.44 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

INFORMATIONS DIVERSES

À Broons, les postiers sont à vos côtés pour vous guider dans vos démarches en ligne.*

Le 18 juillet 2016 à Broons La Poste a ouvert une Maison de services au public au sein de l'actuel bureau de poste de la commune, situé 2 place docteur Laurent. Cette ouverture est l'aboutissement d'un travail effectué en concertation avec la mairie de Broons, la préfecture des Côtes d'Armor et de plusieurs opérateurs publics du département : la CAF, la MSA, la CARSAT Bretagne, Pôle Emploi et la CPAM des Côtes d'Armor.

Un guichet unique de proximité en milieu rural

La Maison de services au public de Broons vous permet d'effectuer de nombreuses démarches, vous oriente vers les bons interlocuteurs et vous évite ainsi des déplacements. Ce service est gratuit dans un espace confidentiel dédié et est également accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour des démarches facilitées

Vous pourrez créer, par exemple, votre compte ameli et y accéder, suivre l'état de vos remboursements et paiements (indemnités journalières, pension d'invalidité...), demander et imprimer une attestation de droit ou de paiement d'indemnités journalières, remplir un formulaire, signaler un changement de situation.

Avec un accès à Internet et un équipement bureautique complet

Grâce à un accès à Internet en wi-fi et à un équipement bureautique, mis à votre disposition gratuitement et en libre-service, un ordinateur, une tablette, une imprimante et un scanner, vous pouvez effectuer vos démarches seul ou avec l'appui du chargé de clientèle si besoin. Celui-ci, formé par les partenaires publics, vous reçoit, vous écoute et peut vous accompagner, dans vos démarches administratives en ligne.

NOUVEAU : UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

Karen Le Solleu, chargée d'accompagnement de Familles Rurales est à votre disposition le mercredi de 9h00 à 12h00 pour vous aider gratuitement dans vos démarches administratives.

*En fonction des partenaires ci-dessous

Les organismes partenaires à Broons

msa santé famille retraite services
Carsat
l'Assurance Retraite
Allocations Familiales
l'Assurance Maladie
pôle emploi
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA POSTE
2 PLACE DU DOCTEUR LAURENT
22250 BROONS

HORAIRES D'OUVERTURE :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Maison de services au public
LA POSTE

INFORMATIONS DIVERSES

Attention aux faux sites administratifs !

Certaines démarches administratives sont proposées gratuitement par l'administration française sur des sites officiels. Elles permettent, par exemple, de consulter le nombre de points restant sur un permis de conduire, de demander un extrait d'acte de naissance, une carte grise ou un extrait de casier judiciaire.

Rien n'interdit cependant à un professionnel, même basé à l'étranger, ne dépendant d'aucune administration publique, de proposer ce service moyennant une contrepartie financière. Pour faire face aux éventuelles arnaques, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) donne **6 conseils pratiques à suivre** dans tous les cas :

- **Toujours consulter le site officiel de l'administration française** www.service-public.fr qui recense tous les sites de référence en fonction des documents souhaités ;
- **Se renseigner auprès des sites officiels** avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel ;
- **Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant**, lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur ;
- **Vérifier les adresses**, les sites officiels de l'administration française se terminant par « .gouv.fr » ou « .fr » et non pas par « .gouv.org », « .gouv.com » ou « gouv ». Attention aussi **aux sites commerciaux qui essayent de tromper les consommateurs en prenant l'apparence d'un site officiel** (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, référence à des ministères...) ;
- **Se méfier des premiers résultats de recherche** qui ne mettent pas forcément en avant les sites officiels (les référencements payants sont toujours signalés sur les moteurs de recherche par le mot annonce) ;
- **Vérifier le caractère payant ou non de la prestation proposée**.

En cas de problème, vous pouvez prendre contact avec les services de la DGCCRF (www.economie.gouv.fr/dgccrf/) et les associations de défense des consommateurs de votre département. Retrouvez les permanences des associations bretonnes sur www.mce-info.org, rubrique ***Pratique.***

Tarif social de l'eau : bientôt un « chèque eau »

Une expérimentation sur une tarification sociale de l'eau

47 collectivités territoriales organisatrices se sont volontairement lancées dans une expérimentation sur la tarification sociale de l'eau et / ou de l'assainissement. En Bretagne, Saint-Brieuc Agglomération, la ville de Lannion, la Communauté urbaine de Brest Métropole Océane, Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin rennais font partie des collectivités volontaires.

Vers un « chèque eau »

Les aides pour le paiement des factures d'eau s'adressent aux propriétaires, copropriétaires ou locataires sous condition de ressources, fixées par chaque collectivité. A titre d'exemple, à Rennes, le dispositif s'adresse aux bénéficiaires de la CMU-C.

Comment en bénéficier ?

C'est la collectivité (ou l'organisme associé à l'expérimentation) qui identifie les personnes pouvant bénéficier d'une aide préventive ou d'un tarif progressif. Vous n'avez donc pas de démarche à faire pour en bénéficier.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre Conseil départemental ou sur le site www.service-public.fr.

INFORMATIONS DIVERSES

Vous respirez peut-être du radon dans votre logement ?

Le **radon est un gaz radioactif d'origine naturelle inodore et incolore**, présent principalement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. La Bretagne est donc principalement concernée. A l'air libre, ce gaz est dilué. Sa concentration est donc faible. Dans l'atmosphère plus confiné d'un bâtiment, il peut au contraire, s'accumuler et atteindre des concentrations élevées, notamment dans les logements. En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme. L'exposition simultanée au tabac et au radon multiplie le risque par 25. On estime qu'en Bretagne, 20% des cas de cancer du poumon seraient attribuables au radon.

Vous pouvez savoir si votre commune est à risque radon en consultant le site de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) qui a établi une cartographie du potentiel radon des formations géologiques : www.irsn.fr (taper « potentiel radon » dans le moteur de recherche).

Depuis le 1er juillet 2018, un propriétaire qui loue ou vend un logement dans une zone à risque radon est tenu d'informer les acquéreurs ou locataires du risque d'exposition au radon.

La seule manière de **connaître la concentration** en radon dans votre habitation est cependant d'effectuer des **mesures à l'aide d'un détecteur (dosimètre radon)** que vous placez vous-même dans votre logement. Celui-ci est très facile d'emploi et transite aisément par La Poste. Son prix est de 25 € environ (résultats compris). Vous pouvez le commander sur les sites Internet de sociétés spécialisées. L'Agence régionale de Santé Bretagne (ARS) propose une liste non exhaustive de fournisseurs de dosimètres sur son site Internet : www.bretagne.ars.sante.fr/le-radon.

Si les résultats de la mesure effectuée sont supérieurs à 300 Bq/m3, des méthodes existent pour réduire la concentration en radon (améliorer la ventilation, assurer l'étanchéification des voies d'entrée du radon : sous-sols, vides sanitaires, murs, planchers et passages de canalisations). Vous pouvez contacter un professionnel du bâtiment pour connaître les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre.

Un bon sol au potager

En fin d'année, pensez à préparer la prochaine saison pour votre potager. La vie du sol est un élément déterminant pour la santé des plantes.

Un sol compact, trop serré et imperméable, empêchera les plantes de s'épanouir. Au contraire, un sol meuble, aéré, dans lequel l'eau pénétrera sans effort permettra une bonne croissance et une bonne santé de vos plantes.

Pour ce faire, pensez à :

- **Utiliser du compost plutôt que des engrais minéraux** : le compost améliorera la fertilité et la vie du sol en stimulant l'activité des vers de terre et des micro-organismes.
- **Déposer le compost directement sur le sol en surface** : les vers de terre remonteront le chercher, ce qui permettra au sol de l'assimiler.
- **Couvrir votre sol pendant l'hiver** : après les récoltes, inutile de tout arracher ! Coupez les plantes en place sans les déraciner et ajoutez une bonne épaisseur d'autres « déchets » verts : restes de plantes, feuilles, broyats… Ainsi, votre sol sera protégé pour l'hiver et la décomposition des déchets verts permettra aux microorganismes et aux vers de terre de poursuivre leur travail. Au printemps, il vous suffira d'enlever ce manteau hivernal pour découvrir un sol meuble, prêt à accueillir de nouvelles plantes ou vos semis.

Fini le désherbage et le bêchage pénibles du potager au printemps : il n'y a plus qu'à semer, planter et patienter !

Pour en savoir plus sur le jardinage au naturel, consultez notre site www.jardineraunaturel.org .

Articles rédigés par la MCE, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

INFORMATIONS DIVERSES

COLLECTES DE SANG 2019

Calendrier collectes de sang qui se dérouleront au Foyer Rural de Broons au cours de l'année 2019 :
Les lundis : 4 février ; 6 mai ; 8 juillet ; 9 septembre ; 18 novembre.

OISCL

L'Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs (OISCL) propose de nombreuses animations en direction des enfants et des jeunes.

Un centre de loisirs accueillant des enfants de 3 à 11 ans est ouvert dans la maison de l'enfance de Trémeur les mercredis toute la journée sur le temps scolaire, et pendant les vacances de toussaint, de février et de printemps ainsi que la dernière semaine d'août. Il est également ouvert tout le mois de juillet à la garderie municipale de Broons.

L'espace jeunes accueille quant à lui des jeunes de 11 à 15 ans. Il est ouvert tous les mercredis scolaires de 12h30 à 17h30 et pendant les vacances de toussaint, février, printemps et tout le mois de juillet. Il se trouve à Broons, route de Plumaugat. A noter que l'ouverture du mercredi à 12h30 permet aux jeunes de venir manger avec les animateurs après le collège. Les jeunes peuvent venir y faire des animations en attendant d'aller à leurs activités sportives ou culturelles du mercredi. Ils y trouvent un billard, un baby-foot, une wii, des ordinateurs, des jeux de société…

De plus, les jeunes peuvent partir en camp en juillet : les 11 – 14 ans partent en Bretagne, pendant 6 jours, pour un camp à dominante nautique. Les 14 – 17 ans préparent leur camp pendant toute l'année, dès le mois de novembre, et partent à l'étranger pendant deux semaines. Les inscriptions pour ce camp se font en ce moment.

L'OISCL propose également des activités à l'année :
Cap sport, de la grande section au CE1, permet aux enfants de découvrir de nombreux sports pendant l'année. Le mercredi à Broons, de 14h à 15h.

Danse modern'jazz, de 7 à 15 ans, le mardi, à Broons, trois groupes de 16h45 à 20h.

Gymnastique, 6 groupes de 5 à 15 ans, du lundi au jeudi, à Broons.

Dessin / peinture, 4 groupes à partir du CE1, des ateliers à Lanrelas et Sévignac le mercredi et à Trémeur le samedi.

Des missions argent de poche sont proposées aux jeunes depuis deux ans, pendant les vacances de printemps et d'été. Ce sont des missions d'une demi-journée, réservées aux jeunes de 16 à 18 ans.

Enfin, l'OISCL propose un point information jeunesse (PIJ) qui propose des informations et des ateliers pour les jeunes de 13 à 30 ans, sur la scolarité, la formation, les métiers, le logement, les transports, la santé, les voyages… Il se trouve dans les locaux de l'association, zone d'activité du chalet à Broons.
Pour tout renseignement, rendez-vous sur le site internet de l'association : oiscl.fr

"Camps Ados 2019"

L'Espace jeunes de l'association OISCL organise un camp ados 14/17 ans, en Italie au mois de juillet 2019.
Tout au long de l'année, les jeunes participeront à des actions d'autofinancement pour réduire le coût de leur séjour.
Il reste actuellement des places, si vous êtes intéressés, renseignements et inscriptions au 02 96 84 73 36 ou par mail oiscl@wanadoo.fr

Mission argent de poche

L'OISCL de Broons propose un dispositif qui permet aux jeunes âgés de 16 à 17 ans d'effectuer des missions dans les mairies et services communautaires en contrepartie d'une indemnisation de 15€ par mission.

Les jeunes donnent un coup de main d'une ou plusieurs demi-journée (classement, peinture, petit bricolage, animateur auprès des enfants) en échange d'argent de poche.

Ce projet a pour but d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir son CV.

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme

Permis de construire accordés :

Dinan Agglomération	construction d'une unité de traitement des eaux usées	la Levrette
PELLETIER Bernard	rénovation maison	le Bas Boudou
Earl LUCAS	reconstruction canardière	le Château

Déclaration Préalables accordés :

LECLAIRE Denis	pose de 4 châssis de toit	10 rue Rophemel
PARNAUDEAU Olivier	création de châssis de toit	25 Lannouée
RENOUVIN Raymond	agrandissement d'un appentis	13 la Faverie
MAYOT Reine Claude	construction d'une véranda	9 la Roche
ORANGE	pose d'un pylône de télécommunication	la Croix Orieux
PYLE Steven	création d'ouvertures	la Ville Dagorne
LUCAS Gaëtan	clôture plus terrasse	11 bis Kerneuf

Etat-Civil

02 août 2018	Téa HUET	13 Kerneuf
17 août	Noël NOURRISSON	27 Clos Jean
24 septembre	Charliz LEPERE BOISSEL	43 Les Bois
09 octobre	Mathiew LE GUEN	3 Kerdy
10 décembre	Célestine GUILLOIS	1 rue de l'If

Mariages

28 juillet	**06 octobre**
Olivier FONTENELLE & Pauline SAINTILAN	Éric BILLOT & Valérie RENAULT

Décès et Inhumations

20 août	Denise GOUDEAU	Orne (61)
28 août	Constant LUCAS	la Ville Morvan
01 septembre	Patrick MORIN	21 Kerneuf
30 septembre	Paulette BOUGIS	Nantes (44)
15 octobre	Louisette BUGLET	Dinan
13 novembre	Daniel THIAUX	7 la Boissière
19 décembre	Soizick JAMET	6 Coatauvé
27 décembre	Florence DELEPINE	la Ville aux Souches

ZOOM SUR L'ECOLE

L'école d'autrefois à Yvignac-La-Tour

(D'après le livre « mille ans d'histoire »)

Jusqu'en 1960, sauf pour les toutes petites communes qui ne pouvaient avoir qu'un seul professeur et donc une seule classe commune, la séparation des garçons et des filles était la règle : l'école des garçons était située rue de Rophemel (transformée en appartements aujourd'hui) et l'école des filles était rue de la Fontaine de l'Osier à la place de la Mairie actuelle. La cantine scolaire était alors dans un bâtiment sur cette même parcelle, devenant ensuite appartements puis garage avant d'être détruite et devenir la place de l'actuel parking de la Mairie.

1933

Cantine scolaire :

C'est Marie Bignon qui fut la première cantinière à Yvignac en 1953. C'était simple comme tout : il n'y avait que de la soupe à faire. Les enfants apportaient un bout de viande ou de hareng parfois. C'est en 1962 que la cantine fut construite apportant avec elle les premiers repas chauds et complets. Le financement était particulièrement modeste : un franc par enfant. A l'époque, Henri Leroy, adjoint au Maire et boucher, arrivait avec l'aide de Mme Bignon, à proposer chaque midi un bon repas composé de soupe, viande, légumes, dessert et pain à volonté à plus d'une centaine d'enfants âgés entre 5 et 14 ans, âge limite d'obligation scolaire à l'époque. Mme Couellan puis Mme Collet viendront rejoindre Mme Bignon en cuisine et au service parfois imitées par les plus grandes filles pour venir en aide aux petits.

Classe de Mme Josse 1949/1950

Une journée d'écolier en 1960 :

Pour se rendre à l'école, les enfants devaient se lever tôt car ils venaient à pied et pouvaient faire plusieurs kilomètres en godillots, cartable sur le dos. Certains devaient s'acquitter de leur travail journalier avant de prendre la route, à savoir aller nourrir ou traire les vaches. En chemin, souvent les enfants des autres villages se rejoignaient pour terminer le chemin de l'école. Pas question d'arriver en retard sinon gare à l'accueil du maître !... 9h, coup de sifflet, les enfants s'alignent pour entrer en silence. Arrivés devant leur bureau, ils restent debout attendant que le maître leur fasse signe de s'asseoir. Les cahiers corrigés des devoirs de la veille sont posés sur les tables et si les notes sont mauvaises, c'est la punition assurée en fin de journée. La matinée commence toujours par une leçon de morale et le maître écrit à la craie blanche sur le tableau noir la maxime du jour. Ensuite c'est lecture à haute voix, récitation des poèmes, leçon de calculs, l'apprentissage des tables et résolution des problèmes. Les après-midis sont consacrées aux dictées, à l'histoire et la géographie. Quelques fois, le maître donnait des cours de chants : la Marseillaise et les chansons rappelant la guerre étaient apprises d'autant qu'en 1960, c'est la guerre d'Algérie et la 2ème guerre mondiale est encore dans les esprits. Les élèves écrivent avec des plumes et de l'encre. Pas question de faire des ratures sous peine de se faire arracher la feuille. Si le pot d'encrier venait à être renversé, non seulement il fallait subir la colère du maître et la corvée de nettoyage au papier de verre pour faire disparaître l'encre.

Les heures de récréations étaient très attendues : jeu de billes, la roulette, la tiquette, la potée ou le trou pour les garçons, la marelle, la corde à sauter, les cerceaux, l'élastique, les osselets, les rondes et les comptines pour les filles. La cour de récréation servait aussi de terrain de sport, le plus souvent de la gymnastique était pratiquée. 16H, les enfants reprenaient le chemin des écoliers pour rentrer chez eux sauf ceux qui étaient punis, ils restaient 1h de plus. Le retour était plus lent : l'hiver les enfants

ZOOM SUR L'ECOLE

s'arrêtaient au Lavoir de Trélée pour patiner sur l'eau gelée, l'été c'était la cueillette de fruits en bord des fossés, au risque de se faire surprendre. Une fois rentrés, les enfants devaient faire leurs devoirs et participer aux corvées quotidiennes pour venir en aide aux parents. Comme il n'y avait pas de télévision, le soir en été les enfants des villages se retrouvaient pour jouer dehors et en hiver, les soirées se terminaient au coin du feu à lire ou écourter des histoires.

CE1 1977/1978

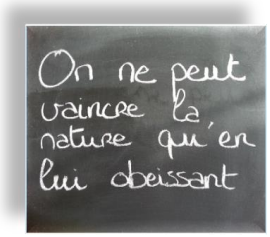

Quel parent n'a pas un jour posé la question « tu as fait quoi aujourd'hui à l'école », et a eu comme réponse un simple «je ne sais plus », ou encore « j'ai joué ou travaillé » …

Nous aurions tous voulu être une petite souris pour les voir évoluer.

L'école est un des endroits où nos enfants apprennent non seulement à écrire, à compter, l'histoire de la France… mais aussi et surtout à se sociabiliser. Aujourd'hui l'école est ouverte à tous et surtout elle est obligatoire à partir de 6 ans. Les écoles d'hier sont devenues des écoles mixtes.

Le rythme scolaire aujourd'hui est l'une de nos préoccupations. Nombreux sont les changements intervenus ces dernières années pour finalement revenir à la case départ, la semaine à 4 jours pour nos enfants de l'école d'Yvignac La Tour.

L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h50 à 12h et de 13h20 à 16h30.

Actuellement, les 101 élèves que compte l'école Annaick Le Leard sont répartis dans 5 classes.

Les élèves de maternelle et du CP sont regroupés dans la cour de derrière pour la récré du matin à 11h15, et pour celle de l'après-midi à 15h15.

Quant aux grands ils se retrouvent tous dans la cour donnant sur le chemin des écoliers à 10h30 et à 15h15.

Tous se retrouvent à la cantine scolaire le midi à 12h avant de retourner se dépenser après manger. Les élèves ont la chance de déguster des plats élaborés sur place par Edwige El Moundi, la cuisinière.

La vie de l'école est aussi animée grâce à l'Association des Parents d'Élèves (APE). C'est grâce à cette dernière que des fonds sont récoltés afin d'offrir à nos enfants des activités dans le cadre de la vie scolaire. Malheureusement, tout ceci est mis en péril par le manque de volontariat.

Enfin, le thème travaillé cette année est l'écocitoyenneté. Le corps enseignant apprend à nos enfants les bons gestes pour recycler et limiter le gaspillage. Espérons juste que nous parents, continuions cet apprentissage en leur montrant l'exemple par le biais du tri sélectif (compost, sacs jaunes, amenons nos déchets encombrant à la déchetterie et non dans les containers communaux ou dans la campagne…) et ainsi respecter la nature.

Nous avons donné carte blanche à l'école pour rédiger ce zoom

11 novembre 2018 :

Cent ans après, nous commémorons la fin de la première guerre mondiale.

Souvenons-nous de ceux qui sont morts pour la France. À la veille du 11 novembre, nous allons nous recueillir autour du monument aux morts de notre commune. Nous en faisons le tour et nous constatons que chaque année de ce conflit, de 1914 à 1919, plusieurs jeunes hommes ont été tués.

Nous avons décidé de leur rendre hommage en récitant une poésie qui parle des horreurs de cette guerre.

Répétition générale à la veille de la cérémonie :

ZOOM SUR L'ECOLE

Poésie : 14-18
(*Jacques Hubert FROUGIER)*

14-18
C'était la grande guerre
Ils ont connu l'enfer
14-18
Ils partirent faire la guerre
Ils étaient jeunes et fiers
14-18
Ils ont perdu leur âme
Sous le feu des canons
14-18
Ils tombaient un à un
Fauchés par la mitraille
14-18
Partout des trous de canon
Partout des trous d'obus
14-18
Ils ont pleuré de joie
Le jour de l'armistice
14-18
Les cloches de la paix
Dans le ciel
Se mirent à sonner
14-18
C'était la grande guerre
C'était la der des der
Mais cette grande guerre
Ne fut pas la dernière.

Les élèves de 3 classes de l'école Annaïk Le Léard CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 sont partis avec leurs enseignants le Jeudi 29 novembre toute l'après-midi en visite au Forum de l'énergie en Action à Dinan.

Nous avons participé au forum « l'énergie en action », il y avait plusieurs ateliers que nous avons pu faire dans l'ordre de notre choix par petits groupes :

- on a appris à réparer des fuites de robinets dans l'atelier tuyauterie / plomberie. On a appris à changer la vis (on a vu qu'il fallait dévisser ou tirer). On nous a également parlé des noms des différents robinets (mélangeur, mitigeur, thermostatique).
- il y avait également une salle de cinéma dans laquelle on a visionné des courts-métrages (on a vu les éoliennes d' Yvignac La Tour!).
- on a fait des pliages (des origamis), de la peinture naturelle, des moulins à vent.
- on a fait la différence entre l'eau minérale, l'eau de bouteille et l'eau du robinet (il fallait deviner ce que l'on buvait).
- on a rangé des images pour connaître ce qui consomme le plus d'énergie dans la maison (atelier sur la consommation d'électricité).
- on a vu un monsieur qui construisait des ruches avec du bois.
- on a vu un atelier sur l'isolation des maisons.
- il y avait un jeu de labyrinthe pour gagner un chocolat !
- On a eu le droit à un petit goûter (jus d'orange, gâteaux...)

On a donc appris beaucoup de choses, et notamment qu'il ne fallait pas consommer trop d'eau, d'électricité et de gaz pour faire des économies d'énergie.

La ronde des déchets

Jeudi 8 novembre, un animateur de la maison de la Rance Jean-Luc est venu à l'école pour travailler sur les déchets, le tri et le recyclage.
Pour se dégrader, un mégot met 3 ans, le plastique met 400 ans !
Nous voilà prêts pour une collecte des déchets autour de notre école. Munis de nos gants et de seaux pour le ramassage, nous partons pour « aider notre planète ».

ZOOM SUR L'ECOLE

Quelques minutes suffisent et nous nous retrouvons au stade de foot avec nos seaux déjà pleins :

Dans nos seaux, nous trouvons :
Du verre ; Des papiers, des mouchoirs, des cartons ; Des bouteilles en plastique ; Des canettes en aluminium ; Des ballons gonflables ; Des mégots de cigarettes ; Un crayon ; Des feuilles d'arbre, une plume, des bouts de bois.
.
De retour en classe, ou nous avons regardé une vidéo sur le recyclage et appris à trier les déchets. Nous les avons mis dans différentes poubelles :

- Des poubelles noires pour les pots de yaourt
- Des poubelles jaunes pour les cartons, papiers et plastiques
- Le composteur pour l'herbe et les épluchures

« Si tu n'as pas de composteur tu peux les donner aux animaux : poules ou chiens. »

- La déchetterie pour les encombrants : les vieux canapés ou vélos
- Les collectes : les jeux et les vêtements dont on ne sert plus mais qui peuvent encore servir pour les gens qui n'ont pas les moyens.
- Le conteneur à verre

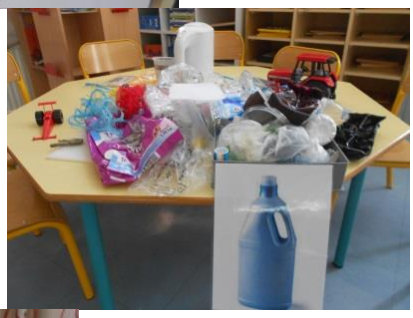

Bilan de l'après-midi : « Que de déchets autour de nous ! Il faut penser au recyclage. »

ZOOM SUR L'ECOLE

Pour nous souvenir de ce que nous avons appris et pour le communiquer autour de nous, nous avons réalisé une affiche pour le tri :

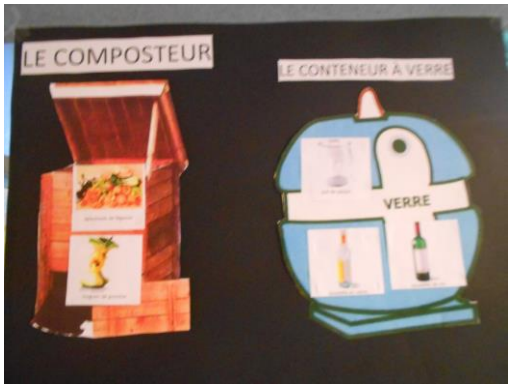

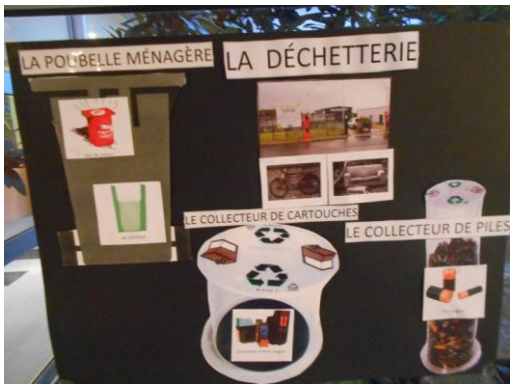

L'art à l'honneur dans notre classe …

Les arts visuels font partie des programmes de l'école. Nous faisons alors connaissance aves des artistes et des techniques.
Vincent Van Gogh est le premier artiste que nous rencontrons et nous réinterprétons son tableau « Nuit étoilée »

L'automne et les couleurs que prennent les feuilles des arbres en cette saison sont si belles que nous les reprenons sur nos tableaux « Feuilles d'automne » à la craie grasse.

ZOOM SUR L'ECOLE

Loretta Grayson est une artiste contemporaine australienne qui met en scène des arbres dans des quadrillages aux couleurs chaudes et froides.

Et voilà nos arbres carrés

CA S'EST PASSE A YVIGNAC

Une visite de terrain pour la sous-préfète

Quelques élus et le maire entourent Dominique Consille, la sous-préfète.
Jean-Luc Boissel, le maire, a profité de cette présence pour présenter la commune et les projets des élus. Un échange suivi par la visite du jardin de la Levrette, de l'école (où des travaux d'aménagement d'espace, de chauffage et d'isolation auront lieu) et de l'église (où là aussi s'effectueront certains travaux).

La soirée des pompiers a été un succès !
Une météo clémente et un 14 juillet qui se déroulait un samedi, semblent avoir fortement contribué à la réussite de cette soirée. 250 repas ont été servis. Un feu d'artifices a illuminé l'étang de Kerneuf pour le plus grand plaisir de la population d'Yvignac la Tour.

Le grand chemin

Samedi matin 21 juillet, 45 personnes, toutes costumées sur le thème médiéval (c'était obligatoire pour participer), ont pris la direction de Dinan. Une randonnée pédestre de 18 km qui a traversé les communes de Brusvily, Bobital et Léhon, pour rejoindre les bords de Rance, le port et enfin le bas du Jerzual, avec plus de 500 participants ! Car au fil de sa progression, de nombreuses personnes sont venues rejoindre le groupe pour remonter le Jerzual, en fin de journée.

CA S'EST PASSE A YVIGNAC

Les Renc'arts ont rencontré un beau succès

Environ 200 personnes ont assisté au spectacle principal de la troupe italienne Teatro necessario ce mercredi 25 juillet. Le trio a proposé un spectacle de clownerie, et d'acrobaties à l'intérieur d'un salon de barbier, le tout en musique live.

Après 29 ans à la mairie, Christine prend sa retraite

Michel Boissel, époux de Christine, Patrice Boissel, Christine Boissel, Nelly Labbé, Clémence Gouault, Jean-Luc Boissel, maire, et Yolande Dubois, ancien maire.

Christine Boissel était très émue, ce jeudi soir, pour son départ à la retraite. Ses collègues et amis sont venus lui dire au revoir et la remercier pour son travail.

Dans le bourg, les véhicules roulent désormais moins vite

La traversée du bourg a changé sur environ 1 km de voies.

« L'objectif premier était de réduire la vitesse. Il s'agissait aussi de donner l'accès aux piétons et aux personnes à mobilité réduite vers le cimetière et rendre l'entrée de bourg plus agréable avec l'effacement des réseaux », confiait le maire, Jean-Luc Boissel.

À la découverte du patrimoine de la commune

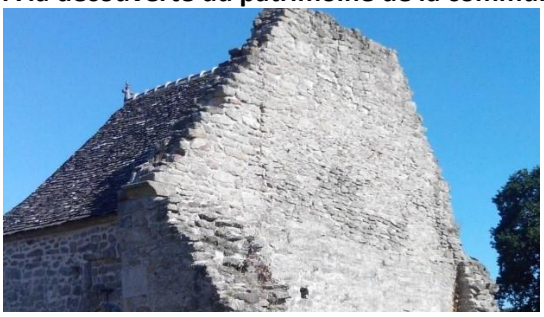

La chapelle de Lannouée, à Yvignac. |

Yvignac la Tour a organisé sa journée de visites du patrimoine, jeudi 9 août.

La matinée a été consacrée à Broons avec les sites de Cambel, l'Hermitage, la chapelle de Leslian et la Ville-Morel. Le repas du midi, sera quant à lui pris à Yvignac, à l'étang de Kerneuf. Puis par la suite, le manoir de Garrouet ,une exposition et un diaporama ont été proposés à la chapelle des Templiers à Lannouée. La journée s'est terminée par la découverte du Chemin des 7 bornes, un lieu encore bien énigmatique.

Le vide grenier

On a dénombré 60 exposants et plus de visiteurs, mercredi 15 août, pour le vide-greniers. « Le temps idéal pour un vide-grenier, pas de pluie et pas de grosse chaleur non plus »,a- déclaré ravie Sabrina la présidente du comité de jumelage.

Le remarquable if abrite un record d'Europe

Mme Isabelle Gore-Chapelle, conseillère départementale ; Mme Consille, sous préfète ; Arnaud Carré, maire du Quiou et président de l'office de tourisme Dinan- cap Fréhel ; Georges

CA S'EST PASSE A YVIGNAC

Feterman, président de l'association Arbres Remarquables.
Une trentaine de chanteurs ont entonné des chants de marins dans le creux de l'arbre millénaire. Créant ainsi un nouveau record d'Europe.

Label « Arbre remarquable de France »
À l'occasion de ce record, l'if femelle a reçu le label « Arbre remarquable de France ». A.R.B.R.E.S a attribué ce titre à la commune qui oeuvre pour la sauvegarde de cet arbre exceptionnel. Cet arbre fait dorénavant partie intégrante du patrimoine national et le large public présent a pu ainsi prendre conscience de sa valeur inestimable.

Vendredi'zik

« 800 entrées, c'est une réussite pour une première », « Le changement de période et de lieu semble avoir attiré beaucoup plus les visiteurs ! s'est félicité le président

Journées du patrimoine
Visite de l'église et de sa tour : 400 personnes se sont déplacées

Concert de la fanfare du Kiosque de Dinan

Le collectif d'artistes et de créateurs expose ses œuvres

À l'occasion des Journées du patrimoine, les 15 et 16 septembre, le collectif IF a exposé des œuvres des artistes du collectif.

La caserne des pompiers a fêté ses 80 ans

Samedi 15 septembre, la caserne des sapeurs-pompiers a ouvert ses portes au public, afin de marquer ses 80 ans.

L'entrée du bourg a été inaugurée

Jean-Luc Boissel et quelques conseillers ont accueilli des élus et maires, des représentants de la gendarmerie et des pompiers lors de l'inauguration de l'entrée ouest du bourg.

Le calendrier des festivités est fixé

En présence du maire Jean-Luc Boissel et d'Anthony Deschamps, adjoint, les associations ont composé le calendrier 2018-2019.

CA S'EST PASSE A YVIGNAC

40 personnes étaient présentes au banquet du CCAS

Samedi 13 octobre se déroulait le repas annuel du CCAS. Ce fut l'occasion de se retrouver et de saluer les doyens, à commencer par Hélène Pignorel qui, à bientôt 99 ans, vit encore seule chez elle. Elle s'est vue remettre un bouquet. Quant à Monsieur Fournier, âgé de 95 ans, il a reçu quelques bouteilles de bon vin.

Fête des plantes, du végétal et de la nature lors des journées Flor'automnale

L'association Bienvenue au jardin a accueilli, pour la 12e édition de Flor'automnale, passionnés et pépiniéristes au jardin de la Levrette,

Départ en retraite de Marylène Revault

C'est entourée de sa famille et de collègues que la municipalité a remercié et fêté le départ en retraite de Marylène Revault.

Commémoration du 11 novembre

Les élèves de la classe de Mme Deniel (GS/CP) ont récité le poème «14-18, la folie meurtrière » de Jacques Hubert Frougier. Des enfants de l'école ont accompagné Mr le Maire et un ancien combattant pour déposer une gerbe au pied du monument aux morts.

Ensuite, les participants ont pu regarder une maquette (réalisée par Alain L'herbette et ses petits enfants) représentant la grande guerre avant de prendre part au pot offert par la municipalité

Le relais des 10 clochers

Passage des cyclistes en provenance de Broons, la municipalité leur a offert une petite colaltion pour les réchauffer.

LA VIE ASSOCIATIVE

Club de la Tour

La rentrée de Septembre a débuté par le spectacle de Marie Guerzaille, au mois de Novembre notre après-midi châtaigne grillées a été apprécié La sortie cinéma à St Meen a toujours du succès, le 8 Décembre le repas du Club à la salle des fêtes, le 20 Décembre le partage de la bûche de Noël clôture l'année 2018.

Quelques dates pour l'année 2019

-10 Janvier : galette des rois et vente de cartes d'adhérents ;
-24 Janvier : assemblée générale, (élection) ;
-15 Février : belote à Yvignac ;
-22 Mars : belote à Yvignac ;
-31 Mars : bal à Broons ;
-23 Juin : loto à Yvignac ;
-04 Juillet : repas à l'étang de Kerneuf.

Je vous souhaite au nom du Bureau et de moi-même UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2019
La Présidente. Mme. Delépine.

Comité de Jumelage

Tout d'abord, bonne année, bonne santé et nos meilleurs vœux à tous les Yvignacais.
Viele gute Wünsche für das neue Jahr 2019 !
Cette année 2019 est déjà promesse de voyage. En effet le comité de jumelage d'Yvignac organise un séjour du 12 au 15 juillet 2019 à Ivenack.
La liste des candidats s'allonge nous avons parmi les participants les membres du comité disponibles à ces dates et 5 collégiens. Il reste des places disponibles si vous souhaitez découvrir cette magnifique région d'Allemagne du nord où vous serez accueillis à bras ouverts.
Une assemblée générale aura lieu courant janvier autour d'une galette des rois pour discuter de ce projet. D'autres réunions suivront d'ici le mois de juillet pour préparer le voyage et organiser le vide-grenier du 15 août qui nous permet de subventionner une partie du voyage.
Pour plus d'informations vous pouvez contacter Sabrina Besnard au 06 66 43 34 04.
A très bientôt.
Le comité de jumelage d'Yvignac la Tour - Ivenack

Familles Rurales

L'association Familles rurales regroupe près de 60 familles, Yvignacaises mais aussi des communes voisines. L'association propose plusieurs activités très diverses (manuelles, physiques, artistiques, éducatives, culturelles. …)
Le 13 septembre dernier, l'Association a tenu son Assemblée Générale. Quatre nouveaux membres sont rentrés dans le Conseil d'administration : Annick BREARD, Anita PERRIN, Jean-Luc HAGUET et Olivier LAFFICHER.
Plusieurs activités sont reconduites :

Les cours arts plastiques ont lieu le vendredi soir, 7 enfants encadrés par Christine ATTINOST, s'initient aux techniques du dessin, au bricolage…

Le premier cycle (de 10 séances) vient de s'achever. Pendant les vacances de Noël, un atelier bricolage a été proposé aux enfants de 5 à 9 ans, ouvert à tous (familles adhérentes ou pas) et encadré par Jessica. Un second cycle redémarre le 11 janvier. Il est toujours temps de s'inscrire !
Des cours d'informatique sont dispensés à l'espace cyber commune de Plumaudan par petits groupes de 6 personnes, de septembre à juin pour apprendre ou se perfectionner : internet, traitement de textes, messagerie … (familles rurales s'est chargée de coordonner ces formations) Si vous souhaitez rejoindre un groupe pour septembre 2019, vous

LA VIE ASSOCIATIVE

pouvez vous adresser à Agnès au 02 96 86 07 23 ou vous renseigner auprès d'un membre de l'association.
Les cours d'œnologie connaissent toujours un franc succès depuis déjà 17 années. Une fois par mois, à raison de 2 cycles de 4 séances, 12 à 15 personnes assistent aux cours dispensés par un professionnel. Ils apprennent à reconnaitre un vin, ses particularités, avec quel met le servir…
Une dizaine de marcheurs se retrouvent régulièrement pour une balade conviviale de 8 kms en 2 heures les jeudis matin. Le départ est à 9h00 sur la place des Terres Neuvas. Outre le repas châtaigne traditionnel du mois de novembre, une excursion d'une semaine est programmée en Normandie du 21 au 27 mai 2019.
Le théâtre

Après l'incroyable succès des histoires du Docteur Malgrais durant l'année 2018, l'association Familles Rurales se prépare à interpréter la suite. Mais, quelle suite ?

On s'en doutait un peu. Alain Lherbette en avait encore sous le coude… ou plutôt dans le tiroir de son bureau, des faits divers, uniquement des histoires vraies, vécues au contact de ses patients, durant toute sa carrière de médecin de campagne.
C'est donc à une nouvelle pièce de théâtre que nous vous convions, pour rire encore, et encore.
Le nom de la pièce ? « La dernière semaine du Docteur Malgrais » ou « Le médecin Malgrais Louis prend sa retraite ».

Les dates :
- vendredi 15 mars à 20 h 30
- samedi 16 mars à 20 h 30
- dimanche 17 mars à 14 h 30
- vendredi 29 mars à 20 h 30
- samedi 30 mars à 15 h (séance réservée aux EHPAD de la région)
- samedi 30 mars à 20 h 30
- dimanche 31 mars à 14 h 30
- vendredi 5 avril à 20 h 30
- samedi 6 avril à 20 h 30
- dimanche 7 avril à 14 h 30
- et, si nécessaire, d'autres dates sont envisagées pour fin avril.

Toutes les représentations de cette année seront données à la salle des fêtes d'Yvignac.
Les billets sont déjà en vente au Bistrot de la Tour et à la boulangerie d'Yvignac.
Afin de choisir votre date, il est fortement conseillé d'acheter vos billets dès maintenant.
Et si vous en achetiez pour offrir à toute votre famille ou à vos amis… un cadeau à 6 euros par personne !

Et souvenez-vous, « C'est un vaccin contre la morosité, au moins aussi efficace que celui contre la grippe ! »

Une nouvelle activité a vu le jour

Les membres de l'association ont souhaité proposer une nouvelle activité : de la DANSE. Depuis septembre, tous les jeudis soir à la salle des fêtes, une vingtaine de personnes viennent apprendre ou se perfectionner à la danse de salon : Rock , marche, valse …. Avec comme professeur Mme Françoise HERBEL, de Trélivan. Ambiance et détente assurées !

<u>Une nouvelle proposition d'activité</u>

En partenariat avec la fédération départementale de Saint-Brieuc, un atelier bien vieillir « **mangez, bougez pour rester en forme** » est proposé.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le programme de cette activité comprend deux volets : l'un nutritionnel et l'autre physique. 16 séances sont proposées du 11 janvier à fin mars. Une réunion d'information a eu lieu à la mairie le 14 décembre dernier. Cet atelier s'adresse aux séniors, adhérents ou non de l'association. (Tarif 45 € : 11 séances d'activités physique adaptée et 5 ateliers cuisine) Pour tout information complémentaire sur cette activité, renseignement auprès de Karen Le Solleu (06 65 54 15 81) familles rurales de Saint-Brieuc

Un projet commun avec toutes les Associations d'Yvignac pour animer la vie de la commune

Un soir à Yvignac
Un siècle d'histoires

Samedi 18 mai 2019

De nombreux Yvignacais s'en souviennent encore. Cela fera exactement 10 ans. Des souvenirs extraordinaires de cette fête…
L'objectif : ce sera une fête intergénérationnelle et inter-associative. Faire participer à ce grand projet, toutes les associations de la commune (et même de communes voisines).
C'est l'association Familles Rurales d'Yvignac qui porte le projet, mais tous les Yvignacais devraient s'associer à ce projet afin de présenter un spectacle hors du commun.
50 scènes représenteront la vie quotidienne de notre village telle que l'ont connue nos parents ou grands-parents sur la période 1920-1970, et ceci en spectacle de nuit.
Le choix a été fait de placer cette animation en dehors de la période estivale.
La manifestation aura donc lieu le samedi 18 mai 2019, à la tombée de la nuit.

Une réunion de présentation de l'avant-projet est prévue samedi 26 janvier à 10 h 30 à la salle des Terre-Neuvas. Les présidents de toutes les associations de la commune, y sont conviés, ainsi que toutes les personnes souhaitant s'impliquer dans ce projet. Nous validerons, ensemble les grandes lignes de cette fête.

Ce pourrait être :

- la mise en place d'une cinquantaine de panneaux sur les commerces d'antan à Yvignac.

- la participation des enfants de l'école par la publication de leurs recherches.

- en après-midi, sur la Place des Terre-Neuvas, un marché du terroir et des artisans d'art.

- puis à la sortie de l'église un mariage 1950, avec de la musique (on recherche les mariés du jour).

- une cinquantaine de scènes de la vie d'autrefois dans le bourg, tous les métiers de nos parents. Des exemples : le café-épicerie, devant le bistrot, des artisans, faire les foins, le battage aux fléaux, les lavandières, les conscrits, les chasseurs, les pompiers, le facteur, une procession religieuse, le reposoir de la Fête Dieu, les enfants à l'école, la cour de récréation, les véhicules d'autrefois… et toutes les bonnes idées des participants…

- un récital de chants de marins (il y avait tant de Terre-Neuvas à Yvignac !)

- une exposition sur les Terre-Neuvas.

- un repas comme dans l'temps, sous chapiteaux.

- un défilé de clôture, à la tombée de la nuit avec la participation de tous les acteurs du jour, et des groupes musicaux, le tout aux flambeaux ! Le thème serait : « Des vies qui passent ».

- la publication d'un livre-photos en souvenir.

En somme, ce sera la fête que les Yvignacais voudront bien imaginer…. Plusieurs centaines de figurants, acteurs, bénévoles seront nécessaires, pour le plaisir de tous.

Nous vous attendons nombreux à la réunion de préparation du samedi 26 janvier à 10 h 30, puis à cette soirée du 18 mai.

Tous les membres de Familles rurales vous souhaitent une très belle année 2019 !

Le bureau

LA VIE ASSOCIATIVE

IF Collectif

Yvignac Expo – Eté 2018

Pour la 3ème année consécutive, IF le collectif a proposé cet été, au sein des locaux de l'ancienne mairie, une exposition partagée d'artistes aux univers divers et variés.
En partenariat avec la mairie, le mercredi 25 Juillet à 17h, les membres du collectif ont accueilli le premier Renc'Art de la saison, organisé par Théâtre en Rance, proposant un spectacle de rue avec la compagnie italienne Nuova Barbéria Carloni. Une centaine de personnes ont bravé la chaleur pour assister à ce spectacle de barbiers extravagants mélangeant humour mimé, musique, en interaction avec le public : c'est ainsi qu'un des spectateurs s'est retrouvé sur scène et a accepté de jouer le jeu. Pour accueillir l'événement, le collectif a proposé des animations aux enfants, ils pouvaient faire un tour de vélo à plumes, du modelage et des bulles géantes. Orgue de Barbarie, piano tout terrain, groupes rock et échassiers ont assurés l'avant et après spectacle.
En septembre, le collectif a accueilli l'exposition particulière du peinture Richard le Pioufle intitulée « Vague errance » dans laquelle des ciels s'animent au grès des saisons.
Et pour terminer la saison des expositions, les artistes du collectif ont participé pour la 2ème année, aux journées du Patrimoine les 15 et 16 septembre, en investissant la tour de l'église. Cet événement fut agréablement accueilli par les visiteurs.

Marché de Noël des artistes et des créateurs
avec IF Le Collectif les 24 et 25 Novembre 2018

Cette année le Marché de Noël dans la salle des fêtes, rassemblant artistes et créateurs locaux a attiré un bon nombre de curieux en quête de cadeaux originaux et fait main. Effectivement, le collectif s'inscrit dans une démarche éthique quant au choix des exposants.
Le week-end fut animé par des interventions artistiques et musicales : petits ateliers, chanteuses de variété ou d'un style plus rétro à l'orgue de barbarie, maquillage, échassiers et clowneries...
Des soupes, tartes, crêpes, vin et chocolat chaud, tout fait maison, étaient proposés.

INFO 2019 DU COLLECTIF IF

Cette année, IF le Collectif proposera régulièrement des expositions dans le bourg d'Yvignac pendant les périodes de vacances scolaires tout le long de l'année avec l'événement YVIGNAC EXPO 2019. A noter dans vos agendas la 2nde édition de CAMPAGN'ART prévue le 15 Juin 2019. : Nous recherchons des bénévoles et toutes personnes qui souhaiteraient partager une aventure humaine et artistique à nos côtés. Le teaser du Campagn'Art 2017 est en ligne sur internet.
Vous pouvez suivre le Collectif sur iflecollectif /Facebook ou iflecollectif.org
Vous pouvez aussi soutenir et adhérer au Collectif : iflecollecif22@gmail.com / 06.19.24.13.62

EXPO à venir !
Didier Lange, artiste peintre, expose les vendredis, samedis et dimanches du 1er au 17 février

Entrée libre et gratuite :

Vendredi de 16h à 19h.
Vernissage vendredi 1er Février à 18h30.
Samedis et dimanches de 11h à 18h

L'humain comme sujet central de création artistique ! L'Humain dans des situations banales de la vie, identifiable par tous...mais comme un symbole de nos existences contemporaines, où l'intime, le particulier rejoint l'universel.

LA VIE ASSOCIATIVE

USY

Que dire de cette année 2018 ? Si ce n'est que, la consolidation des actions engagées depuis 2017, un renforcement à tous les niveaux tant sportifs qu'au niveau de l'encadrement et une forte féminisation du bureau avec 7 femmes. Des manifestations extra sportives toujours aussi populaires, comme le repas du foot avec près de 400 choucroutes servies ou les 55 doublettes lors du dernier concours de palets, joué sous un soleil particulièrement généreux en ce mois de mai. En revanche, petit bémol sur le loto toujours soumis à la concurrence locale. Mais la plus grande réussite de cette année 2018 restera sportive avec une équipe B qui, malgré un groupe en pleine reconstruction à su tenir jusqu'au bout. Et la montée de l'équipe A en deuxième division de district, avec un groupe extrêmement jeune. Nous comptons à ce jour près de 9 joueurs nés en 2000 ce qui laisse espérer de belles années de football… Cette réussite est collective et n'aurait pu être possible sans le soutien de la Mairie, de l'ensemble de nos partenaires et du public toujours aussi nombreux tant à domicile qu'à l'extérieur. Merci à tous pour cette collaboration et rendez-vous dès janvier 2019 pour soutenir l'USY.

Le club vous souhaite à tous de très belles fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019 !

USYP Retrouvailles

Il y a 25 ans, comme le temps passe vite, l'USYP parvenait au 5ème tour de la Coupe de France après quelques matches mémorables contre Quessoy ou à Dinan pour y accueillir le CPBNO Rennes et Dinard.

A l'initiative de quelques joueurs de l'époque et de l'USY d'aujourd'hui, un après-midi de retrouvailles va être organisé le samedi 8 juin 2019.
Pour ceux qui ont gardé de bonnes jambes, un petit match aura lieu au terrain d'Yvignac La Tour et le soir rendez-vous au foyer du club pour partager un moment de convivialité.
Dans les prochaines semaines les détails de l'organisation seront précisés, mais vous pouvez déjà réserver votre après-midi.

APE

Journée de Noël
Très attendue par les élèves, la traditionnelle journée de Noël de l'école Annaïk Le Léard a eu lieu le jeudi 20 décembre 2018.
Dès le matin, les enfants se sont rendus à la salle des fêtes pour aller rencontrer ZIGOMARD, un clown qui a dû remplacer le magicien en retard. Mais comme il ne connaît presque rien à la magie, il s'est servi de ses multiples talents et de la complicité des enfants petits et grands sur scène pour réussir son spectacle. Ils ont fait apparaître colombes, lapins, foulards, etc… pour devenir à leur tour magicien.

ZIGOMARD a terminé le spectacle en accueillant quelques enfants sur scène pour leur faire des sculptures sur ballons.

LA VIE ASSOCIATIVE

Ce fût un moment interactif, très drôle et surtout MAGIQUE, que les enfants ne sont pas près d'oublier.

Juste après le spectacle, les enfants ont accueilli le Père Noël en chanson. Il avait avec lui une hotte remplie de chocolats bien sûr, mais aussi de livres en rapport avec le thème développé cette année à l'école : l'écocitoyenneté. Chaque enfant était ravi de repartir avec son exemplaire. Un grand merci au Père Noël de nous avoir fait l'honneur de sa présence.

Après tant d'émotions, les élèves se sont retrouvés à la cantine autour d'un bon repas de Noël préparé par Edwige et les ATSEM.
Et pour finir cette joyeuse journée et cette fin d'année, nous avons réunis petits et grands autours d'un goûter. Ce fût l'occasion de dire au revoir à notre maîtresse Sophie Guinard qui quitte l'école, mais aussi de remercier tous ceux qui se sont investis à nos côtés : parents, enseignants, ATSEM, ainsi que la Mairie.

L'ensemble du bureau vous souhaite une très belle année 2019

En 2019…

Cette année, l'APE a failli disparaître car la quasi-totalité de l'ancien bureau a dû abandonner ses fonctions. Un nouveau bureau a été créé de justesse, et grâce à la motivation de parents de plus en plus nombreux, nous avons pu organiser un super Noël à nos enfants. Nous avons aussi pu maintenir l'organisation de notre traditionnel couscous !

C'est donc avec un grand plaisir que nous vous attendons le **samedi 9 février 2019** autour d'un délicieux couscous, toujours préparé par notre cuisinier Jeff. Les plats à emporter seront à récupérer à partir de 18H et la salle sera ouverte à ceux qui mangent sur place à partir de 19H. Réservation possible jusqu'au 21 janvier 2019 auprès des membres de l'APE, grâce aux coupons distribués dans les différents commerces de la commune.

Comme toujours, les fonds récoltés permettent de subventionner à 70 % chaque projet organisé à l'école, mais aussi d'offrir chaque année aux enfants des journées exceptionnelles, telles que Noël ou le Baptême de l'air. C'est pourquoi nous avons toujours besoin d'aide lors de nos manifestations, car seuls nous ne pouvons pas y arriver. Mais s'investir à nos côtés, c'est aussi créer des liens dans une ambiance conviviale, autour d'évènements festifs, et c'est tout cela qui contribue à faire vivre notre commune !
Un grand merci à tous ceux qui nous suivent déjà, et à tous ceux qui nous suivront bientôt…

COMICE AGRICOLE : 14 septembre 2019

La commune d'Yvignac La Tour accueillera les comices agricoles cantonaux et inter-communaux le samedi 14 septembre 2019. A cette occasion, il faudra un certain nombre de bénévoles pour faire de cette journée une réussite. La municipalité souhaite associer les associations, mais aussi toutes les personnes qui sont prêtes à donner un coup de main. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaitre en mairie. Dans les prochaines semaines, l'association cantonale qui gère le comice organisera, en accord avec la mairie des réunions de préparation.

LA VIE ASSOCIATIVE

Les pompiers

Le centre de secours des Sapeurs-Pompiers d'Yvignac-La-Tour effectue différentes manifestations tout au long de l'année.

La première de celles-ci s'est déroulée le 13/01/2018, sur la place des Terre-Neuvas, pour la cérémonie de Sainte-Barbe, moment important dans la vie des sapeurs-pompiers, où ils reçoivent les médailles de services exceptionnels et leurs nouveaux grades, symbolisant leurs investissements et leurs sacrifices qu'ils font pour la population qu'ils ont choisi de protéger. La prochaine aura lieu le samedi 12/01/2019 à 16H45.

Au site de l'étang de Kerneuf les habitants d'Yvignac-La-Tour et alentours se retrouvent autour d'un repas grillades avant d'admirer le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet (feu d'artifice payé par la Mairie), suivi d'un bal populaire.

Les Sapeurs-Pompiers accompagnent leurs aînés, anciens combattants, lors des cérémonies du souvenir français, tel que les 8 mai et du 11 novembre.

Puis, le 15 septembre dernier a eu lieu la porte ouverte de la caserne des pompiers d'Yvignac-La-Tour qui fêtait ses 80 ans.

Celle-ci vu le jour le 4 avril 1938 faisant suite à un don d'une motopompe effectué par les frères Bouillon en remerciement de les avoir accueillis sur la commune dans les années précédentes durant la guerre. C'est alors que 20 hommes volontaires et bénévoles fondèrent un corps de Sapeurs-Pompiers dont la caserne se situait à l'époque rue des frères Bouillon. Le 2 octobre 2000, ils ont intégré de nouveaux locaux de la rue Duguesclin.

La journée portes-ouvertes du 15 septembre a débutée dans la matinée. Le temps ensoleillé a permis à de nombreux curieux de venir visiter l'endroit dans lequel œuvrent nos pompiers volontaires et découvrir leur univers et pour les plus courageux de sauter à l'élastique du haut de la grue de 55 mètres.

Ces portes ouvertes ont été marquées par de nombreuses démonstrations :

- Le GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux) : ont descendu une victime du haut de la tour devant un public très enthousiaste.

- Le SD (Sauvetage Déblaiement) : une équipe de notre caserne a fait une démonstration afin de descendre une personne en civière depuis le 1er étage au-dessus du restaurant des Templiers.

- Le stand prévention animé par Pierre Chenu, président de la Caisse Locale de Groupama Caulnes-Broons, accompagné de ses collègues sont venus avec une voiture « test choc » afin de sensibiliser les gens au port de la ceinture et à la limitation de vitesse.

- L'apiculteur : Monsieur PHILAU de St Juvat a fait l'honneur de venir présenter son métier particulier et répondre aux différentes questions de la population.

- Le petit parcours sportif : il a été proposé, aux potentiels futurs pompiers en herbe, de faire un parcours avec un dévidoir à tirer tout en contournant des obstacles. A l'issu de ce parcours, chacun pouvait repartir avec son diplôme du petit pompier.

LA VIE ASSOCIATIVE

- La découverte des locaux, du matériel, et des véhicules présentés par les sapeurs-pompiers de la caserne d'Yvignac-La-Tour.

Les sapeurs-pompiers d'Yvignac-la-Tour tiennent d'ailleurs à remercier tous les acteurs qui ont contribués au bon déroulement de cette magnifique journée.

Enfin, ils clôturent cette année 2018 avec la venue du père Noël le samedi 15 décembre. Cette année, les enfants des sapeurs-pompiers ont eu la chance de recevoir des cadeaux et de participer à un spectacle de magie présenté par un clown. Petits comme grands ont particulièrement apprécié ce moment de détente dans la bonne humeur collective avant de partager un repas suivi d'une soirée dansante privée.

STEPH'ASSO

4 ans après la création de l'association et grâce à vos dons et participations aux différentes manifestations pour lesquels nous vous remercions, nous voyons aboutir notre 1er gros objectif, l'aménagement d'un nouveau véhicule, courant du 1er semestre 2019.

Cette année, nous vous donnons rendez-vous pour la braderie puériculture le 14 avril à la salle des fêtes et le 4 août pour le traditionnel jarret-frites à l'étang de Kerneuf.

AGENDA DES FESTIVITES 2019

11 janvier : Présentation des vœux de la municipalité

12 janvier : Ste Barbe

9 février : Couscous de l'école

15 février : Concours de belote du club des ainés

02 mars : Repas des chasseurs

15/16/17 et 29 /30 /31 mars – 05/06/07 avril : Théâtre familles rurales

22 mars : Concours de belote du club des ainés

14 avril : Braderie puériculture Steph' Asso

04 mai : Concours de palet du foot

17/18 mai : Un soir à Yvignac

15 juin : Campagn'art

23 juin : loto du club des ainés

13 juillet : repas des pompiers et feux d'artifice

LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des associations

AMICALE DES POMPIERS	**CEBIL**	Arnaud	*10 impasse du clos de la forge*	**06 33 45 62 70** **nono.alex@sfr.fr**
IF COLLECTIF	**RABION**	Stéphanie		**06 19 24 13 62** **iflecollectif@gmail.com**
AMIS ETANG DE KERNEUF	**GICQUEL**	André	*Couaclé*	**02 96 27 62 67**
ASS. PARENTS ÉLÈVES	**HELARY**	Nicolas	3 La Roche	**06 60 36 44 00**
U. S. YVIGNAC-la-Tour	**BODIN**	Pascal	*kerneuf*	**Usy.football@gmail.com**
CLUB DE LA TOUR	**DELEPINE**	Monique	*10 la Mare*	**02 96 86 05 60** **monydelbret@gmail.com**
COMITE DES FÊTES	**CAOUDAL**	Laurent	*La Cotinais*	**02 96 86 19 57** **caoudaldolo@wanadoo.fr**
FNACA	**HAUTIERE**	Jean	*9 Rue des Frères Bouillon*	**02 96 86 01 86** **jean-hautiere@orange.fr**
CHASSE	**GICQUEL**	Thierry	*9 Impasse le Clos de la Forge*	**06 68 05 21 16**
TENNIS DE TABLE YLT	**LEBRETON**	Michel	*La Cordelle Plédran*	**06 38 78 96 20**
COMITE DE JUMELAGE	**BESNARD**	Sabrina	*2 Couaclé*	**02 96 27 31 01** **alexsabesnard@aol.fr**
ASS. FAMILLES RURALES	**DOUARD** **TUROLO**	Annie Claude		**famillesruralesylt@orange.fr**
UNION COMMERCANTS ARTISANS	**PIEDVACHE**	Raymond	*Les Templiers*	**02 96 86 08 17**
ASS. BIENVENUE AU JARDIN	**DEIN**	Uriel	*La Levrette*	**02 96 86 19 42** **dein@aliceadsl.fr**
STEPH'ASSO	**BOUCQUEGNiAUX**	Sophie	*16 bis le clos de la romée - Trédias*	**06 82 18 12 03** **sophie.boucquegniaux@gmail.fr**

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour Juillet 2019.

Pensez à transmettre vos informations pour début juin.

Infos pratiques

Horaires de la Mairie

Lundi, mardi : 9 h - 12 h et 14 h – 16h30
Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h

3 rue de la Fontaine de l'Osier
22350 Yvignac-la-Tour
tel : 02.96.86.01.59 fax 02.96.86.06.06
mairie.yvignac@wanadoo.fr

Sous-préfecture de Dinan

Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h15
17 rue Michel – BP61
22102 DINAN cedex
Tel : 02.96.62.44. 22
Fax : 02.96.85.17.78
Courriel : sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr

Horaires Déchetterie

lundi	9h - 12h et 14h - 17h30
mardi	Fermée
mercredi	9h - 12h et 14h - 17h30
jeudi	Fermée
vendredi	14h - 17h30
samedi	9h - 12h et 14h - 17h30

Parc du Chalet –22250 BROONS
02 96 84 70 56

Horaires de la Poste

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h30 - 17h00

Mercredi : 14h30 - 16h30
2 rue Mathurin Monier
02 96 86 01 68

Retrouvez toutes les infos pratiques concernant la commune sur le site **www.yvignac.fr**
Pour les infos de Dinan Agglomération
Appelez au 02 96 87 14 14.
www.dinan–agglomeration.fr

Horaires Gendarmeries

	BROONS 02 96.84 60 17	CAULNES 02 96.83 90 17	JUGON 02 96.31 61 18
lundi	14h - 18h		8h - 12h
mardi		8h - 12h 14h - 18h	
mercredi	8h - 12h 14h - 18h		
jeudi		8h - 12h 14h - 18h	
vendredi			8h - 12h 14h - 18h
samedi	8h - 12h 14h - 18h		
dimanche & fériés			9h - 12h 15h - 18h

IMPORTANT :
le 17 est un n° d'urgence qui aboutit au Centre Opérationnel de St Brieuc.
Si vous avez besoin de contacter la gendarmerie, composer le numéro à 10 chiffres d'une des brigades. Si celle-ci est fermée, votre appel sera transféré vers celle de service.

Horaires Médiathèque l'Hirondelle Broons

	Période scolaire	Vacances scolaires
lundi	14h - 18h30	10h -12h30 14h - 18h
mardi	Accueil de classe	
mercredi	10h -12h30 14h - 18h30	10h -12h30 14h - 18h
jeudi		
vendredi	Accueil de classe	10h -12h30 14h - 17h
samedi	10h -12h30 14h - 17h	

Place Jean Labbé - BROONS - 02 96 80 00 44